



Montreuil, le 07/10/2020

La DGFIP contribue à la continuité de l'État !

Empêchons son démantèlement



Depuis plusieurs décennies, les services publics sont attaqués en vertu du dogme incontournable de la réduction des dépenses publiques, au nom de la concurrence « libre et non faussée ». C'est une succession ininterrompue de réformes : Loi mobilité, Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), Modernisation de l'action publique (MAP) associée au Pacte de responsabilité, réforme territoriale et Loi Notré, Action publique 2022 (CAP 2022), Loi de transformation de la Fonction Publique (LTFP), Lignes directrices de gestion (LDG), France Recouvrement, réforme des retraites, plan d'optimisation du parc immobilier public...

Leur déclinaison à la DGFIP, a stimulé l'imagination réformatrice débridée des gouvernants, au nom de l'exemplarité. Un vrai concours Lépine ! : démarche stratégique, relation de confiance, aménagement des structures et du réseau (ARS),

géographie revisitée, nouveau réseau de proximité (NRP), démétropolisation, contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020/2022, pilotage en mode projets...

Pourtant, les services publics ne sont pas un problème, ils sont la solution !

Les crises sanitaires et économiques actuelles ne font que le confirmer.

S'agissant plus particulièrement de la DGFIP et de ses agents, leur rôle majeur a été souligné par le ministre de l'action et des comptes publics dans son message du 2 avril 2020. «... Sans votre concours, les salaires des agents publics, les pensions des agents de l'État, les factures de tous les ministères, hôpitaux, collectivité locales et opérateurs publics ne pourraient continuer à être payées en temps et en heure. Sans vous, les impôts ne pourraient continuer à être perçus. Sans votre action, le soutien aux entreprises au moment où la survie de nombre d'entre elles est en jeu, n'aurait pas cette portée immédiate... Vous contribuez ainsi à la continuité de l'État, au soutien à la vie économique et financière du pays ».

Pour la CGT, les services publics ne sont pas une dépense. Au contraire, ils sont créateurs de richesse, notre patrimoine commun, un investissement durable pour l'avenir, une solidarité active, le moyen de rendre effective l'égalité des droits et de satisfaire les besoins de tous.

Pourtant la DGFIP est de plus en plus attaquée dans ses ressources humaines, missions et structures.

Pour la CGT, l'administration à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de « stupeur » généré par la crise sanitaire pour accélérer le démantèlement de la DGFIP et regrette même le temps perdu.

Au nom de l'efficacité, elle vend ses réformes par le besoin de plus de proximité, de plus de stabilité pour les agents usagers et élus locaux (?!), de meilleurs parcours professionnels (?!). Et maintenant, elle se sert de la crise comme levier pour accélérer les changements de méthodes de travail (travail confiné en lien avec le coût l'immobilier) et trier les missions prioritaires ou pas...

De fait chaque agent est menacé, quelles que soient ses fonctions et sa localisation géographique . De plus et il se retrouve seul face à l'administration puisqu'il n'y a plus d'instances de recours, avec la disparition des CAP et la mise à l'écart volontairement des organisations syndicales.

CONSÉQUENCES POUR LES AGENTS

Elles concernent tous les aspects de la vie des agents : mutations et promotions, délais de séjour, formation initiale et continue, doctrines d'emplois, télétravail et travail à distance, suppression des CAP, suppression d'emplois et doctrines d'implantation, recrutements de contractuels et concours régionaux, rémunération au mérite... Elles se caractérisent par une généralisation de l'insécurité professionnelle et une attaque caractérisée de la mobilité choisie.

Quelques exemples des conséquences de la déclinaison des lignes directrices de gestion à la DGFIP :

☛ Règles de gestion :

- ▶ fin du contingent de 50 % en rapprochements pour les mutations, il faudra d'abord satisfaire toutes les priorités avant les convenances personnelles,
- ▶ l'ancienneté devient un critère subsidiaire,
- ▶ multiplication des postes au choix et développement de la mobilité interministérielle,
- ▶ durées minimales et maximales de séjour (selon l'attractivité des postes) et mise en place d'un entretien pour les agents ayant 5 ans d'ancienneté sur leur poste,
- ▶ créations de mouvements au fil de l'eau au choix,
- ▶ plus de défense des dossiers individuels des agents, le rôle des représentants du personnel étant réduit à la portion congrue,
- ▶ suppression des congés bonifiés...
- ▶ suppression des CAP de mutations et promotions.

☛ Recrutements de contractuels

Pour briser toute tentative de manque de zèle local, 300 directeurs sont en cours de recrutement par contrats de 3 ans (renouvelables une fois), auprès d'autres ministères ou dans le privé. Alors, après les énarques, allons-nous récupérer des «cost-killers» venant du secteur privé ?

L'état se resserre sur les catégories (A, B et C) puisque la DGFIP a lancé dès août 2020, la campagne de recrutement de contractuels (de 1 an à 3 ans maximum) avec des quotas par direction. On constate d'ores et déjà que des directions engagent des contractuels alors même qu'il y a des mutations en attente, au motif du manque d'expertise correspondant à des besoins spécifiques nécessaires. Ce seul motif permet tous les recrutements hors statut !

Le message est clair : le démantèlement de la DGFIP ne va pas assez vite et les agents en poste (tous grades confondus, semble-t-il) ou nouvellement recrutés par concours, n'ont pas les motivations et compétences requises pour assurer les missions! Voire sont des gaulois réfractaires !

CONSÉQUENCES SUR LES MISSIONS ET STRUCTURES

☛ Missions et structures

Partant du principe que l'organisation actuelle de la DGFIP ne correspond plus aux besoins, chaque directeur a dévoilé les cartes du nouveau réseau de proximité. Début septembre 2020, 27 chartes départementales ont été signées, 22 services de gestion comptables (SGC) et 150 conseillers aux décideurs locaux ont été créés. Le réseau sera structuré en 2023 autour des accueils de proximité (France services fixes ou mobiles, rendez-vous dans les mairies, ruralistes) et de structures fiscales resserrées (SIP, SIE, SPF dont certaines avec antennes).

Ce sont les agents qui rendent le service public et assurent la continuité de l'État.

Les agents connaissent les besoins des usagers et les besoins de proximité, ils doivent être entendus !

Même le défenseur des droits a alerté sur les difficultés croissantes d'accès aux services publics, découlant notamment des fermetures de guichets, de la baisse des budgets et de l'illectronisme qui touche 13 millions de français.

Pourtant, 5000 suppressions d'emplois sont encore annoncées sur la période 2020/2022, les préfets prendront de plus en plus la main avec la mise en place des services généraux communs au 1^{er} janvier 2021 et il faudra bien sûr intégrer ces chantiers dans le projet de loi 3D (différenciation, décentralisation, déconcentration) votée début 2020.



Quelques exemples de déclinaison du NRP

Le seul fait de consulter la liste des groupes de travail prévus jusqu'à la fin de l'année donne une idée des chantiers en cours : démétropolisation, missions foncières et cadastrales, actualité du contrôle fiscal, informatique et transformation numérique, recouvrement forcé, accueil SIE dans le cadre de la démétropolisation, actualité de la fonction financière et comptable de l'État, paiement de proximité, fiscalité professionnelle, amendes, doctrine d'emploi des huissiers, secteur public local (volet recettes). Quelle sera la liste en 2021 ?

Parallèlement, la démétropolisation va prendre appui sur l'expérience de la DGFIP en matière de services supra-départementaux ou nationaux : centres de services RH, centres de contact, pôle de traitement des acomptes contemporains en mode PAS, centres de gestion financière (rapprochement CSP/SFACT)... La liste des cinquante premières villes et des services concernés a été dévoilée par le gouvernement le 30 septembre dernier.

Quelques exemples des conséquences de la démétropolisation :

- ▶ délocaliser 2500 emplois de la DGFIP vers les territoires ruraux et péri-urbains « délaissés ».
- ▶ relocaliser les métiers et services reposant sur le travail à distance et la mutualisation: publicité foncière, enregistrement, contrôle sur pièces, fiscalité des professionnels (accueil téléphonique à distance, antennes délocalisées, pôles nationaux de soutien au réseau...), gestion et paiement des retraites de l'État, paye des fonctionnaires, centres de contacts pour les particuliers, relocalisation du centre de services bancaires de Versailles...

Quels que soient leurs noms et les gouvernements qui les portent, ces chantiers ont tous la même finalité: réduire la dépense publique et faire de la DGFIP l'exemple pour les autres administrations à réformer !

La crise sanitaire actuelle démontre avec force combien nos services publics ont été indispensables face aux attentes des citoyens mais aussi des acteurs économiques. La crise a malheureusement aussi mis en évidence, combien le dogme des économies budgétaires a failli précipiter une catastrophe humaine. Il a fallu arrêter toute la vie économique pour permettre aux hôpitaux exsangues de sauver des vies, au prix de conditions de travail indignes pour leurs personnels. Et nous ne sommes pas à l'abri d'un reconfinement au vu de l'évolution actuelle de la pandémie !

De son côté, la DGFIP a assuré et continuera à assurer la continuité de l'État pendant la crise, rien que cela suffit à justifier l'abandon des réformes !

De plus, les résultats de l'observatoire interne des Ministères économiques et financiers (MEF) publiés en mai 2020 (enquête 2019 avant le COVID) sont sans appel sur ce sujet : 69 % des agents considèrent les changements trop rapides et 84 % que la DGFIP évolue dans un sens négatif !

Alors, ce n'est plus l'heure de faire le dos rond face aux réformes parce qu'elles ne s'arrêteront jamais. La preuve en est apportée par la reprise de leur déclinaison, voire leur accélération, même dans le contexte actuel des crises sanitaire et économique qui continuent.

Pour sa part la CGT a d'ores et déjà refusé de participer aux discussions qui ont repris sur le NRP, demande l'abandon de toutes les réformes et continue de défendre les missions et le réseau, au nom de sa vision du service public et des agents publics.

